

GESTION
des
DÉCHETS



**Comment
décrypter ma facture**



→ **GUIDE PRATIQUE**



GESTION DES DÉCHETS

COMPRENDRE VOTRE FACTURE

En 2026, votre facture relative à la gestion des déchets évolue afin de clarifier l'information.
Elle comprend 3 pages et diffère un peu des précédentes. Découvrez ci-dessous comment la décrypter.



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative 2026

SGC D'HAZEBROUCK
60 AVENUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
59190 HAZEBROUCK

Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre
222 bis rue de Vieux-Berquin
59190 HAZEBROUCK
Tél: 03 74 54 00 80
<https://www.ca-coeurdeflandre.fr/>
SIRET : 200 040 947 00208

Marcel Dupont
32 impasse du pain perdu
59670 WINNEZEELE

Modalités de paiement au dos de la facture

Connexion à votre espace
<https://ca-coeurdeflandre.ecocito.com/>
Clé : XGUF-20XG-WPKW-KQY3
Simple, rapide et sécurisé, payez votre facture par internet !

Votre facture
N° de facture : 0000000000001
Date de facture : 06/07/2026
Code usager : 12345
Type producteur : PARTICULIER

Date limite de paiement :
30 jours maximum à compter de la réception de la facture

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R. 2342-4 et R. 3342-23 du code général des Collectivités Territoriales, Ordonnateur : BELLEVAL, Valentin, Président

A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- 30 jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- Deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Les services de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Régler votre facture par carte bancaire : En vous connectant sur votre nouveau portail déchets à l'adresse suivante : <https://ca-coeurdeflandre.ecocito.com> avec la clé d'activation : XGUF-20XG-WPKW-KQY3

Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone. Ne pas plier, ne pas agraffer.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : FR81ZZZ658443

Référence : 2026380034075

Créancier : Coeur de Flandre agglo

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

Montant : 87,64 €

VOTRE FACTURE EXPLIQUÉE - PAGE 1

- 1 Les coordonnées de l'émetteur de la facture.
- 2 adresse postale de facturation
- 3 **Accès au portail en ligne :** Retrouvez le lien du site ainsi que votre clé pour activer votre compte.
- 4 **Code usager :** Identifiant à indiquer lors de vos échanges avec le service.
- 5 **Délai de paiement :** Vous disposez de 30 jours pour régler votre facture.
- 6 **Semestre concerné :** Indique la période couverte par la facturation
- 7 **Tableau récapitulatif.** Il peut parfois apparaître en page 3.
- 8 L'adresse de présentation de vos bacs.
> PP = Point de Production
- 9 **Abonnement :** Charge fixe, calculée au jour.
- 10 **Part forfaitaire,** calculée par bac.
> OMR = Bac noir
> CS = Bac jaune
- 11 Montant à payer.
- 12 Paiement par **TIP SEPA** À compléter, signer et renvoyer avec un **RIB** à l'adresse indiquée.

Votre facture en détail		Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
PP XXXXX - 32 impasse du pain perdu - 59670 WINNEZEELE		181	Jours	74,00€/an	36,70 €
Abonnement PAP Bac - du 01/01/2026 au 30/06/2026		6	Mois	67,92€/an	33,96 €
Bac OMR 140 L		6	Mois	33,96€/an	16,98 €
N° cuve : OMR_21140002					
Forfait Bac OMR - du 01/01/2026 au 30/06/2026					
Bac CS 140 L					
N° cuve : CS_21140050					
Forfait Bac CS - du 01/01/2026 au 30/06/2026					
Net à payer en €					87,64 €

Vous pouvez retrouver le règlement et les tarifs votés sur www.ca-coeurdeflandre.fr

Modalités de règlement

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :

- par **carte bancaire** en vous connectant à votre portail déchets sur <https://ca-coeurdeflandre.ecocito.com/> (codes sur la 1ère page).

- en **espèces** (dans la limite de 300 €) ou en **carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

- par **Titre Interbancaire de Paiement** au format SEPA (TIPSEPA) : datez et signez le TIPSEPA dans l'encadré indiqué. Ne pas modifier le montant. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIPSEPA ou si elles sont erronées. Retournez le volet TIPSEPA dans l'enveloppe fournie, affranchie au tarif lettre sans aucun autre document.

- par **carte bancaire** en vous connectant sur le site <https://payfip.gouv.fr> ou depuis votre espace impots.gouv.fr en saisissant l'identifiant structure publique 082878 et la référence de la dette 2026-92-00-000000000001. Vous pouvez utiliser ce mode de paiement pendant 30 jours à compter de la réception de la facture.

Pour le paiement de vos prochaines factures vous pouvez opter pour le **prélèvement automatique** :

- à l'échéance (prélèvements semestriels)

- mensualisation (prélèvements mensuels)

Pour adhérer, faites en la demande depuis la rubrique "espace démarches" sur le site :

<https://demarches.ca-coeurdeflandre.fr/dechets>

Pour toutes difficultés de paiement, adressez-vous auprès du service de gestion comptable d' Hazebrouck, munis des justificatifs de votre situation.

Renseignements, réclamation

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous avez des modifications à apporter, contactez le service Transition Énergétique et Environnement, par téléphone au 03 74 54 00 80 ou via la rubrique "espace démarches" sur le site : <https://demarches.ca-coeurdeflandre.fr/dechets>

Pour rappel, tout changement de situation (déménagement, emménagement, changement de composition familiale) doit être signalé.

Conformément au règlement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi), aucun changement antérieur à la déclaration justifiée ne pourra être prise en considération et aucune rétroactivité de facturation ne pourra être acceptée.

En cas de recours, pour contester le bien-fondé de cette créance de manière amiable, vous pouvez adresser un courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L1617.5 du Code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite, contester le bien-fondé de cette créance en saisissant :

- le Tribunal de Proximité d'Hazebrouck si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 €

- le Tribunal de Grande Instance de Dunkerque au-delà de ce seuil

VOTRE FACTURE EXPLIQUÉE - PAGE 2

13 Retrouvez les différentes possibilités pour **payer votre facture**.

+ d'infos : ca-coeurdeflandre.fr/tout-comprendre-sur-la-facturation

Attention, la Trésorerie **n'accepte plus les paiements par chèque**. Nous vous invitons à régler votre facture par tout autre mode de paiement mentionné sur votre facture.

14 Pour payer votre facture sur le portail déchets, découvrez les différentes étapes dans le tuto dédié.

15 **Zoom sur le prélèvement automatique**

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique à tout moment de l'année.

> Il existe **2 possibilités** :

- Le prélèvement **mensuel**
- **Le prélèvement automatique à l'échéance - semestriel (NOUVEAU)**. Applicable dès votre prochaine facture, vous pouvez déjà procéder à l'adhésion via votre espace "Mes démarches" : demarches.ca-coeurdeflandre.fr/dechets

> Comment adhérer ?

1. **Téléchargez, complétez et signez le formulaire SEPA** disponible sur le site de Cœur de Flandre agglo : ca-coeurdeflandre.fr/tout-comprendre-sur-la-facturation
2. **Faites votre demande en transmettant le formulaire SEPA accompagné d'un RIB** soit via le **formulaire en ligne** disponible sur votre **espace "Mes démarches"** soit par **courrier** à l'adresse suivante : Cœur de Flandre agglo - Redevance incitative, 222 bis rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck.

Retrouvez l'ensemble des modalités dans les **règlements financiers** disponibles sur le site de Cœur de Flandre agglo : ca-coeurdeflandre.fr/tout-comprendre-sur-la-facturation

À savoir - Pour le prélèvement automatique mensuel :

Tous les ans, vous recevez votre **échancier** avec les montants et dates de chaque prélèvement prévu. En cas d'évolution de votre situation qui impacte votre abonnement, la mensualité est automatiquement révisée et un nouvel échancier vous est transmis. C'est également le cas, si vous dépassez le nombre de levées incluses dans votre forfait.

Période du 01/01/2026 au 30/06/2026

Dates des levées d'Ordures Ménagères

Bac OMR 140 L litres - n° cuve : OMR_2114000269 - n° puce : 0115710473 - Date de mise en place : 30/06/2022 - Nombre de levées : 6

21/01/2026	18/02/2026	25/03/2026	22/04/2026	20/05/2026	17/06/2026
------------	------------	------------	------------	------------	------------

Dates des levées de Collecte Selective

Bac CS 140 L litres - n° cuve : CS_2114005064 - n° puce : 011570F574 - Date de mise en place : 30/06/2022 - Nombre de levées : 5

17/02/2026	17/03/2026	28/04/2026	26/05/2026	23/06/2026
------------	------------	------------	------------	------------

VOTRE FACTURE EXPLIQUÉE - PAGE 3

- 16** Bac noir (Ordures ménagères)
- 17** Bac jaune (déchets recyclables)
- 18** Nombre de levées réalisées pendant le semestre
- 19** Dates des levées

RAPPEL :

Vous disposez d'un **forfait annuel de 12 levées pour chaque bac.**

En cas de levées supplémentaires, une part variable s'ajoute à votre facturation.

Si pendant le semestre, **votre situation a évolué** (emménagement, déménagement, changement de bac...) ou si vous avez réalisé des **levées supplémentaires**, le **tableau récapitulatif** de votre facture initialement prévu en page 1 peut apparaître en page 3.



**Contactez l'équipe
Redevance incitative**



via l'espace « Mes démarches »



par téléphone au 03 74 54 00 80